

L'association AVOCATS, DROITS & PSYCHIATRIE

organise le colloque

SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT : « 10 ANS D'APPLICATION DE LA LOI, L'EFFECTIVITÉ DE L'EXERCICE DES DROITS »

LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

14 heures - 18 heures

Auditorium de la Maison du Barreau - 2 rue de Harlay PARIS 1er



Introduction

« Le binôme psychiatre/patient confronté à la complexité du droit »

Michel DAVID, Psychiatre honoraire des hôpitaux

Président sortant de la Fédération française de psychiatrie et de l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire

« L'office du Juge depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2011 »

Yves GAUDIN, Juge des libertés et de la détention au Tribunal Judiciaire de Versailles

« Le mandat de l'Avocat dans la défense des personnes en soins psychiatriques sans consentement »

Anne SCHEER, Avocate au Barreau de Créteil

« La jurisprudence de la Cour de Cassation et l'effectivité des droits des personnes en soins psychiatriques sans consentement »

Anne CARON-DEGLISE, Avocate Générale près la Cour de Cassation

« Soins psychiatriques sans consentement et droits fondamentaux »

Betty BRAHMY, Psychiatre, praticien hospitalier, contrôleur auprès du CGLPL

Eligible à la FCO, l'inscription est gratuite et obligatoire avant le 30 novembre 2021. Renseignements et inscriptions à l'adresse suivante : inscriptioncolloque.0612@gmail.com

Le colloque se tiendra dans le respect des règles sanitaires en vigueur.